



## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 JUILLET 2009

**Présents** : MM. MARCON J-P., CHAPELON, LEYDIER, VALLAT, GUERIN, SOUVIGNET, MOUNIER, TEYSSIER J., ACHARD, DELOBRE, CIGOLOTTI, BOURRIEL, JURINE, PEYRARD, PONCET, CHARRA, BEAULAIGUE, FAYARD, DREVET, NEYRON, SANTY, SEYTRE, BLANC, et Mmes GRANGER, LINOSSIER, et DECOT – **Absents** : MM. TEYSSIER J-P..  
(Secrétaire de séance : M. ACHARD)

<b>DOSSIER</b>	<b>REFLEXIONS</b>												
<b><u>AFFAIRES ECONOMIQUES</u></b>	<p><b><u>PAM (PEPINIERE MONTREGARD)</u></b> Approbation du report de paiement en 2010 de l'intégralité des loyers 2009 (les factures de loyer resteront émises) de l'entreprise PAM qui loue l'atelier n° 2 de la pépinière d'entreprises à Montregard (montant du loyer : 510 € HT).</p> <p><b><u>FAMER TRANSMISSIONS (MONTFAUCON)</u></b> Validation d'un virement de crédits prenant en compte la signature d'un seul crédit-bail avec l'entreprise FAMER TRANSMISSIONS fusionnant tous les contrats en cours ou à intervenir (y compris les impayés et régularisations) selon les caractéristiques suivantes : montant du loyer trimestriel : 5 256,26 € HT (2009) puis 52 562,57 € HT (2010 – 2022) ; durée : 55 trimestres + régularisation de 5 722,36 € HT sur un 56<sup>ème</sup> trimestre (fin 2022) :</p> <table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="width: 50%;">7520 (FR) : - 190 000 €</td> <td style="width: 50%;">023 virement (FD) : - 190 000 €</td> </tr> <tr> <td>021 virement (IR) : - 190 000 €</td> <td>2138-11 piscine (ID) : - 35 000 €</td> </tr> <tr> <td></td> <td>2138-13 siège CCPM (ID) : - 50 000 €</td> </tr> <tr> <td></td> <td>2113-36 ZA Chambaud (ID) : - 70 000 €</td> </tr> <tr> <td></td> <td>2313-48 biblio Riotord (ID) : - 15 000 €</td> </tr> <tr> <td></td> <td>2313-55 maison médicale (ID) : - 20 000 €</td> </tr> </table> <p><b><u>ZONE DE MAURAS (RIOTORD)</u></b> Approbation des conditions de vente des différents lots aménagés sur cette zone d'activité (vente au prix de 5.34 € HT le m<sup>2</sup>) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Lot n° 2 (surface de 2 155 m<sup>2</sup>) : 11 507,70 € HT – négociation en cours</li> <li>○ Lot n° 3 (surface de 1 917 m<sup>2</sup>) : 10 236,78 € HT – négociation en cours</li> <li>○ Lot n° 4 (surface de 3 630 m<sup>2</sup>) : 19 384,20 € HT – entreprise MARCON</li> </ul> <p>Le lot n° 1 (3 500 m<sup>2</sup>) restera la propriété de la CCPM afin d'y accueillir une pépinière d'entreprises.</p> <p><b><u>Z.A. DU CANTONNIER (MONTREGARD)</u></b> Validation des résultats de la consultation lancée début juillet 2009 concernant cette opération (aménagement lots, voirie et bassin de rétention). LOT 1 : Terrassements – Voirie : Entreprise SLTP pour 359 139.00 Euros HT. LOT 2 : Réseaux : Entreprise SDRTP pour 236 090.00 Euros H.T.</p>	7520 (FR) : - 190 000 €	023 virement (FD) : - 190 000 €	021 virement (IR) : - 190 000 €	2138-11 piscine (ID) : - 35 000 €		2138-13 siège CCPM (ID) : - 50 000 €		2113-36 ZA Chambaud (ID) : - 70 000 €		2313-48 biblio Riotord (ID) : - 15 000 €		2313-55 maison médicale (ID) : - 20 000 €
7520 (FR) : - 190 000 €	023 virement (FD) : - 190 000 €												
021 virement (IR) : - 190 000 €	2138-11 piscine (ID) : - 35 000 €												
	2138-13 siège CCPM (ID) : - 50 000 €												
	2113-36 ZA Chambaud (ID) : - 70 000 €												
	2313-48 biblio Riotord (ID) : - 15 000 €												
	2313-55 maison médicale (ID) : - 20 000 €												

<p style="text-align: center;"><b><u>AFFAIRES ECONOMIQUES</u></b></p>	<p><b><u>CONVENTION ENTRETIEN ZONES D'ACTIVITE</u></b> Etablissement de nouvelles conventions de gestion des zones d'activité et d'avenants aux conventions existantes afin de tenir compte des nouvelles zones récemment aménagées par la CCPM.</p>
<p style="text-align: center;"><b><u>AFFAIRES TOURISTIQUES</u></b></p>	<p><b><u>AIRES DE CAMPING-CAR (RAUCOULES / SAINT-ROMAIN-LACHALM)</u></b> Approbation des conditions de fonctionnement des aires de camping-car aménagées par la CCPM :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- CCPM : prise en charge de l'entretien et la maintenance des bornes de service</li> <li>- Communes : <ul style="list-style-type: none"> <li>o Prise en charge des abonnements en eau et en électricité</li> <li>o Encaissement des ventes de jetons pour l'utilisation des bornes de services (prix unique de vente : 2 € par jeton correspondant à un niveau moyen au niveau national – jetons vendus dans les commerces et les Mairies)</li> </ul> </li> </ul> <p><b><u>TARIFS 2010</u></b> <b><u>GITES DE LA FONTAINE (MONTREGARD) ET DE LA BEATE (RIOTORD) :</u></b> Modification des tarifs de location de ces gîtes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 en pratiquant une augmentation d'environ 1,5 %.</p> <p><b><u>CHALET VOIE VERTE (RIOTORD)</u></b> Information sur l'avancement des travaux de construction du chalet sur la Voie Verte à Riotord.</p>
<p style="text-align: center;"><b><u>PISCINE</u></b></p>	<p><b><u>TARIFS AU PUBLIC</u></b> Création de deux nouveaux tarifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- classe piscine (5 jours) pour les écoles extérieures à la Communauté de Communes : 3.50 Euros par élève et par journée d'accueil</li> <li>- activités ludiques conduites par la Communauté de Communes le mercredi matin : demi-tarif (inscription en cours d'année) : 50 €</li> </ul> <p><b><u>ENSEIGNEMENT NATATION</u></b> Information sur les termes d'une circulaire de l'inspection académique rappelant que l'initiation de la natation était obligatoire dans les écoles primaires et était gratuite à l'attention des familles.</p> <p><b><u>TRAVAUX BASSIN RETENTION EXTERIEUR</u></b> Approbation du projet d'aménager un bassin de rétention extérieur en contrebas de la piscine d'une contenance d'environ 110 à 120 m<sup>3</sup> afin que les eaux de vidange quotidiennes et biennuelles puissent être stockées dans ce bassin pendant plusieurs heures (le temps de diminuer en température et de perdre la teneur en chlore avant de rejoindre la Dunière), et de réaliser une plate-forme paysagère à l'ouest du bâtiment d'une surface d'environ 100 m<sup>2</sup> dans le but de créer une plage gazon pour les usagers (un pédiluve devra ensuite être aménagé). Le devis estimatif global de ce projet s'élève à 43 000 Euros H.T.</p> <p><b><u>MISE A DISPOSITION TERRAIN</u></b> Approbation du principe que la CCPM soit bénéficiaire de la mise à disposition d'une partie de la parcelle BE 585 afin d'y aménager un bac tampon.</p> <p><b><u>QUESTIONS DIVERSES</u></b> Incivilités / Entretien équipement / Personnel</p>

<p><b><u>CG2D 2007/2009</u></b></p>	<p><b><u>CONTRAT GLOBAL DE DEVELOPPEMENT DURABLE 2007-2009</u></b>  Validation des modifications suivantes au CG2D 2007-2009 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- commune de Montregard : changement opération : contrat initial : salle polyvalente (dépense subventionnable : 350 000 € HT – subvention CG2D : 30 904 €) - avenant sollicité : véhicule de déneigement (dépense subventionnable : 99 000 € HT – subvention CG2D inchangée : 30 904 €)</li> <li>- commune de Raucoules : modification montant dépense subventionnable : contrat initial : maison des associations (dépense subventionnable : 280 000 € HT – subvention CG2D : 42 244 €) - avenant sollicité : maison des associations (dépense subventionnable : 195 000 € HT – subvention CG2D inchangée : 42 244 €)</li> <li>- commune de Riotord : modification montant dépense subventionnable : contrat initial : salles associatives et espace enfance-jeunesse (dépense subventionnable : 500 000 € HT – subvention CG2D : 48 416 €) - avenant sollicité : salles associatives et espace enfance-jeunesse (dépense subventionnable : 250 000 € HT – subvention CG2D : 48 416 €)</li> </ul>
<p><b><u>FONDS DE CONCOURS VOIRIE INTEMPERIES</u></b></p>	<p><b><u>COMMUNE DE MONTFAUCON</u></b>  Versement du 1<sup>er</sup> acompte et solde du fonds de concours voirie à la commune de Montfaucon : 29 916 €</p> <p><b><u>COMMUNE DE RIOTORD</u></b>  Versement du 1<sup>er</sup> acompte et solde du fonds de concours voirie à la commune de Riotord : 47 129 €</p>
<p><b><u>FONDS DE CONCOURS VOIRIE</u></b></p>	<p><b><u>COMMUNE DE RIOTORD</u></b>  Emission d'un avis favorable à la nouvelle répartition de l'enveloppe des fonds de concours voirie : Riotord : 168 318 € - St-Romain-Lachalm : 5 000 € (les montants de Montregard et Saint-Julien-Molhesabate restant inchangé).</p> <p><b><u>COMMUNE DE SAINT-JULIEN-MOLHESABATE</u></b>  Versement du 1<sup>er</sup> acompte du fonds de concours voirie à la commune de Saint-Julien-Molhesabate : 28 015,48 €</p>
<p><b><u>PERSONNEL</u></b></p>	<p><b><u>COORDONATEUR LECTURE PUBLIQUE</u></b>  Validation de la titularisation de Samuel ROCHETTE (Assistant territorial qualifié de conservation du patrimoine et des bibliothèques – 35 h 00), coordinateur lecture publique, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2009.</p> <p><b><u>PORTAGE REPAS</u></b>  Validation de la titularisation de Sylviane PAULET (Agent Social – 26 h 00), agent au portage de repas, à compter du 10 octobre 2009.</p> <p><b><u>PISCINE</u></b>  Renouvellement des contrats des 3 maîtres-nageurs de la piscine à Dunières (Yves CHANTEPERDRIX : 35 heures - Rémi VALOUR : 35 heures - Laure BURNEL : 17 heures 50) pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2009.</p> <p><b><u>RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES</u></b>  Validation de la titularisation de Frédérique CHARREL (Agent Social – 31 h 50), animatrice du Relais Assistantes Maternelles, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2009.</p>

<p><b><u>SITE INTERNET</u></b></p>	<p>Validation du projet de réaliser un site internet comprenant les parties suivantes : la partie « touristique » (qui sera liée au Système d'Informations Touristiques de la Haute-Loire développé par le Département), mais également la partie « administrative » (issue de l'étude de faisabilité réalisée par EUPHYSE sur la mise en place éventuelle d'un portail internet communautaire mettant à disposition de nombreux services aux usagers : inscriptions en ligne, services en ligne, intranet...) et la partie « bibliothèque » (mise en ligne des fonds documentaires disponibles sur les équipements de la CCPM)</p>
<p><b><u>SPANC</u></b></p>	<p>Approbation de la prise de la compétence Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) par la CCPM et de la délégation de cette compétence au Syndicat des Eaux Loire Lignon.</p>
<p><b><u>QUESTIONS DIVERSES</u></b></p>	<p><b><u>CHEQUES EMPLOI SERVICE UNIVERSEL</u></b> : Adhésion au Centre de Remboursement du Chèque Emploi Service Universel pour encaisser les prestations liées aux crèches et au portage de repas à domicile.  <b><u>VEHICULE NACELLE</u></b> : Information de l'organisation d'une formation CACES en septembre à l'attention des employés techniques des communes de la CCPM.  <b><u>ARBORETUM (RIOTORD)</u></b> : Point effectué sur les réflexions liées à ce dossier.  <b><u>DEFIBRILLATEUR AUTOMATIQUE</u></b> : Réflexion sur l'acquisition éventuellement groupée de ce type de matériels.</p>
	<p>Prochaines réunions : Bureau : à déterminer (CCPM)  Conseil Communautaire : 30 juillet 2009 à 20 h 00 (Saint-Romain-Lachalm).</p>